



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

CIPCEA

Prép'ENA Paris 1 - ENS

Centre commun de préparation aux concours
de la haute fonction publique

Année universitaire 2021/2022

Directeurs :

Anne Levade, professeur de Droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Président de l'Association française de droit constitutionnel

Arnaud Teyssier, Inspecteur général de l'administration, ancien élève de l'ENS Ulm
et de l'ENA, professeur associé à l'École normale supérieure

Responsable de la coordination des parcours :

Jean-Bernard Castet

Responsable administrative :

Gabriela Bryda

Gestionnaire de scolarité :

Axel Lopau



OBJECTIFS ET DÉBOUCHES

Depuis la rentrée de 2005, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'École normale supérieure (Ulm) unissent leurs efforts dans le cadre d'un centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique : Prép'ENA Paris 1-ENS. Une convention précise les modalités de cette coopération.

L'objectif est d'offrir aux étudiants le maximum de chances d'être reçus au concours externe de l'ENA et aux autres concours de même niveau (Quai d'Orsay, assemblées parlementaires, Banque de France, Administrateur territorial, Commissaire de police, EN3S, EHESP...)

L'ENA apporte son soutien moral et financier à cette formation et à la coopération entre l'Université Paris 1 et l'École normale supérieure. Depuis la rentrée 2013, et dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements dont l'ENA est membre, la Prép'ENA Paris 1-ENS participe à la prise en charge des élèves de la classe préparatoire intégrée de l'ENA.

Sur le plan administratif, la Prép'ENA Paris 1-ENS fait partie du Centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique (CIPCEA) de l'université Paris 1.

La direction et la responsabilité pédagogique de la préparation sont assurées conjointement par Anne Levade, professeur de Droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et par Arnaud Teyssier, inspecteur général de l'administration et professeur associé à l'École normale supérieure.

L'inscription dans le Master « Affaires publiques - concours de la haute fonction publique » est distincte mais indissociable de l'inscription dans le cycle de formation préparant aux concours de la haute fonction publique. Ce parcours à finalité professionnelle s'inscrit dans la mention « Administration publique » du domaine « Droit, Économie, Gestion ».

Le master élargit les possibilités offertes aux étudiants. Si le principal objectif de la formation est la réussite au concours de l'ENA ou à d'autres concours comparables, elle permet en outre d'obtenir un Master 2. Le Master est un grade universitaire qui valide un niveau de formation et de compétence ; il permet, le cas échéant, aux étudiants de candidater à des emplois de contractuels dans le secteur public ou dans des bureaux d'étude travaillant pour le secteur public. Il leur ouvre également la possibilité de se réorienter vers la filière recherche, en vue d'une inscription en thèse.

Les enseignements sont assurés par des professeurs de l'Université Paris 1, des professeurs de l'ENS, et des hauts fonctionnaires. Deux professeurs associés de l'Université Paris 1 et un professeur associé de l'ENS, recrutés dans la haute fonction publique, apportent leur concours à Prép'ENA Paris 1-ENS.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès au Master et à la préparation aux concours sont identiques. Les inscriptions sont distinctes, mais les étudiants n'acquittent les droits qu'une seule fois. Un étudiant ayant obtenu le Master mais ayant échoué au concours pourra se réinscrire à la préparation aux concours s'il le désire, sous réserve de l'examen de son dossier.

La formation s'adresse aux étudiants titulaires d'un Master 1 ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Pour se présenter à ces concours, il suffit d'être titulaire au minimum d'une licence. Toutefois, il faut être titulaire d'un Master 1 ou d'un diplôme équivalent pour s'inscrire en Master 2. Dans la pratique, la quasi-totalité des reçus à l'ENA sont titulaires d'un Master 1, d'un diplôme de master 2, ou sont diplômés d'une grande école. Prép'ENA Paris 1-ENS ne prépare pas aux concours internes ni aux troisièmes concours de la haute fonction publique.

Le concours de l'ENA et les concours assimilés réclament un niveau élevé et une préparation intensive, en raison :

- de la diversité des matières du programme ;
- du niveau de connaissances exigé pour chacune de ces matières ;
- du niveau de culture générale attendu des candidats ;
- des méthodes de travail indispensables à une préparation efficace.

En fonction de leurs études antérieures, tous les étudiants doivent fournir un effort particulier de mise à niveau dans des matières nouvelles, afin de satisfaire aux exigences des concours.

Le centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique est ouvert aux étudiants de toutes **les universités, des différents I.E.P., des grandes écoles d'ingénieurs, de gestion** et de commerce, aux normaliens des écoles normales supérieures.

SÉLECTION DES ÉTUDIANTS DEMANDANT LEUR INSCRIPTION

Pour l'année 2020-2021 environ 140 étudiants seront inscrits, nombre auquel s'ajoutent ceux qui font une deuxième année de préparation.

L'inscription est conditionnée par une procédure unique de sélection.

Les étudiants en attente du diplôme leur permettant de s'inscrire peuvent engager la procédure de sélection. Leur inscription ne pourra être effective qu'après l'obtention de ce diplôme.

Cette procédure de sélection répond à un triple objectif :

- vérifier la motivation des étudiants ;
- vérifier que les étudiants présentent le niveau de formation initiale indispensable pour se préparer avec des chances de succès aux concours ;
- constituer une classe de niveau suffisamment homogène pour que tous puissent être soumis au niveau d'exigence le plus élevé.

L'inscription est conditionnée, dans la limite des places disponibles, par la note obtenue à l'épreuve de sélection, et par l'examen du dossier du candidat.

L'épreuve de sélection, organisée en mai/juin pour l'année universitaire suivante, prend la forme d'une dissertation de droit public ou de questions économiques, au choix du candidat, d'une durée de 5 heures. Le programme est déjà celui du concours d'entrée, mais seront proposés aux étudiants des sujets de réflexion pour lesquels un étudiant issu d'un M1 en droit public ou en science économique notamment, ou d'un IEP, dispose en principe des connaissances de base suffisantes.

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à s'exprimer avec clarté et précision et à organiser leurs connaissances en fonction des exigences formelles des épreuves du concours externe d'entrée à l'ENA.

Voici quelques sujets des dernières années :

DROIT PUBLIC :

- « Les ordonnances de l'article 38 de la Constitution de 1958. »
- « Les révisions constitutionnelles sous la V^{ème} République. »
- « La transparence en droit public. »
- « Les circonstances exceptionnelles en droit public français. »
- « Service public et concurrence. »
- « Le contrôle de l'administration. »
- « L'urgence. »
- « Indépendance et administration. »
- « Le recours administratif préalable. »

QUESTIONS ÉCONOMIQUES :

- « La croissance du PIB, un indicateur incontournable ? »
- « Comment restaurer la balance commerciale française ? »
- « La reprise de la croissance est-elle durable ? »
- « Quel rôle de l'État en faveur de l'innovation ? »
- « L'euro : bilan et perspectives »
- « Faut-il mener une politique industrielle ? »
- « Quelles politiques pour relancer la croissance économique en Europe ? »
- « L'endettement des Etats constitue-t-il une menace pour la reprise économique ? »
- « Justice sociale et efficacité économique »

Toutefois, **peuvent être admis, après examen de leur dossier par une commission** et sans avoir passé l'épreuve de sélection, dès lors qu'ils satisfont aux conditions requises pour se présenter au concours externe de l'ENA ou à un autre concours externe de même niveau et dont le programme est voisin :

- les élèves, anciens élèves et étudiants des écoles normales supérieures titulaires au moins d'un Master 1 et qui sont au moins en deuxième année de scolarité à l'École ;

- les étudiants de l'Université Paris 1 ayant obtenu la mention Bien à un Master 1 ou à un Master 2 en droit, science économique, administration économique et sociale, science politique ou science de gestion ;
- les étudiants qui, ayant obtenu leur dernier diplôme à l'université Paris 1, auront réussi l'agrégation de sciences économiques et sociales ;
- les étudiants de l'Université Paris 1 ayant suivi en M1 l'option « Préparation aux concours » et admis à s'inscrire, par une délibération spéciale d'un jury d'admission incluant l'enseignant chargé de cette option, sur la base de l'évaluation de leurs résultats dans cette option et dans la limite des places disponibles ;
- les élèves de grandes écoles ayant passé une convention avec l'Université Paris 1 et l'ENS (HEC, ESCP Europe, ESSEC), dans la limite du nombre d'étudiants prévu par cette convention, sélectionnés par leur école et après examen de leur dossier par la commission de sélection de Prép'ENA Paris 1 – ENS ;
- les étudiants autorisés à redoubler.

Dans l'examen du dossier il sera particulièrement tenu compte des bases acquises en économie et/ ou en droit public.

Les élèves de la classe préparatoire intégrée de l'ENA sont inscrits comme étudiants à l'Université Paris 1, participent à certains enseignements, aux galops d'essai et aux examens terminaux pour l'obtention du master.

ORGANISATION DE LA FORMATION

MISE À NIVEAU

Les étudiants trouveront en ligne des indications de lecture de base pour leur permettre de commencer à se préparer, notamment dans les matières qui sont nouvelles pour eux. Dès le début du mois de septembre des cours d'introduction seront proposés pour aider les étudiants à se mettre à niveau dans les matières nouvelles. Il est vivement recommandé aux étudiants admis à s'inscrire de les suivre, même si leur inscription n'a pas encore été opérée.

- Introduction à la science économique : Camille Hémet, professeur d'économie à l'Université Paris 1, Benoît Chatard, inspecteur général de l'administration
- Fondamentaux du droit : Julien Portier, magistrat, juge au tribunal de Paris
- Cours d'introduction historique (rattaché à la direction d'étude de Questions contemporaines d'ordre général) : Arnaud Teyssier, inspecteur général de l'administration, professeur associé à l'ENS

Ce dernier cours a pour but d'aider les étudiants à combler les lacunes de leurs connaissances historiques de base, déplorées chaque année par les jurys de concours.

PROGRAMME ET ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

La formation est organisée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Masters, et notamment sur une base semestrielle. Organisée seulement au niveau M2, elle s'étend sur deux semestres.

La réforme du concours de l'ENA par l'arrêté du 17 avril 2014 introduit une différenciation entre ce concours et les autres : en particulier les matières d'option sont supprimées, la nature des épreuves est modifiée dans plusieurs matières, une épreuve dite « épreuve d'interaction collective » est introduite pour l'admission.

Cette réforme a imposé une réorganisation du Master et de la préparation aux concours. **Le programme du Master est resserré sur les matières et les épreuves du concours de l'ENA. Sont, en outre, proposés aux étudiants les matières et les entraînements aux épreuves prévues par le règlement d'autres concours.** Ces enseignements ne sont pas pris en compte pour l'attribution du Master, mais il est vivement recommandé aux étudiants de choisir ceux qui correspondent aux concours auxquels ils souhaitent se présenter.

Au cours des premières semaines de la scolarité des conférences d'information seront organisées sur les écoles de la fonction publique et les carrières pour aider les étudiants à se déterminer. Puis, plusieurs séances de coaching individuel et collectif seront organisées afin de s'assurer que chaque candidat puisse non seulement choisir les concours qu'il souhaite présenter mais également les métiers vers lesquels ils envisagent de s'orienter. Enfin, une attention particulière sera portée à la préparation aux épreuves d'admission, non seulement après les résultats d'admissibilité mais aussi en cours d'année.

La formation se déroule de mi-septembre à fin juin (30 semaines). Elle est complétée par un tutorat et un entraînement aux épreuves orales d'admission après les épreuves écrites des concours, sous la forme d'oraux blancs et de conseils méthodologiques. La formation proposée s'étend donc jusqu'aux épreuves d'admission des concours auxquels se présentent les étudiants.

La formation comporte chaque semaine une vingtaine d'heures d'enseignement (543 heures sur l'année) et, à partir d'octobre, un galop d'essai correspondant à une épreuve écrite de concours ; des épreuves correspondant à des épreuves typiques d'autres concours seront également proposés. En outre, deux concours blancs sont organisés, sur une semaine, en janvier et en mai. Le calendrier des concours blancs tiendra compte du calendrier des principaux concours administratifs de niveau comparable.

Selon les matières, l'enseignement se compose d'une direction d'études et d'une conférence de méthode, ou seulement d'une conférence, par séquences d'une heure trente ou de deux heures.

La direction d'étude a pour objet la présentation, sous la forme de cours magistraux, des questions d'actualité de la discipline jugées les plus importantes dans la perspective des concours, en les rattachant aux connaissances fondamentales. Elle n'a pas pour objet de couvrir de manière exhaustive l'ensemble de la matière, mais d'approfondir ces questions en vue d'alimenter la réflexion personnelle des étudiants. Elle est assurée par des professeurs d'université et des professeurs associés (hauts fonctionnaires).

La conférence de méthode a pour objet de travailler l'ensemble de la matière au travers d'une série de sujets choisis et traités en fonction des exigences méthodologiques des épreuves écrites ou orales des différents concours (composition avec mise à disposition d'un dossier de documents, dissertation, note sur dossier, épreuve orale).

De jeunes hauts fonctionnaires, en majorité issus de l'ENA, assurent les conférences de méthode.

Le programme pourra être complété par des conférences d'approfondissement qui seront assurées par des hauts fonctionnaires en charge des questions choisies.

Dès le premier semestre, un accompagnement individualisé sera possible pour chaque étudiant qui le souhaite afin de mesurer la cohérence de ses choix de concours et de l'accompagner dans la découverte des métiers ou des familles de métiers susceptibles de l'intéresser. Il permettra également à l'étudiant d'organiser son planning de révisions et d'optimiser le temps destiné à la préparation des concours.

Jean-Bernard Castet, responsable de la coordination des parcours, sera votre interlocuteur sur ce sujet.

En plus des directions d'étude et des conférences de méthode, **chaque étudiant doit choisir parmi les maîtres de conférences et les professeurs un tuteur qui sera son référent** pendant l'année ; il peut indifféremment solliciter un enseignant du premier ou du second semestre.

Les étudiants sont évalués par un jury à la fin de chaque semestre, selon les modalités fixées par le règlement du Master. Le grade et le diplôme de Master sont délivrés sur la base des résultats obtenus. Il est également tenu compte de l'assiduité aux différents enseignements.

En dehors du Master et en vue de la préparation aux épreuves de différents concours, les enseignements suivants sont proposés :

- Langues vivantes : anglais (langue obligatoire au concours de l'ENA), allemand, espagnol, italien, russe (selon le nombre de personnes intéressées)
- Droit constitutionnel,
- Droit parlementaire,
- Gestion territoriale,
- Préparations spécifiques aux concours : Administrateur de l'Assemblée nationale, Administrateur du Sénat, Administrateur des affaires maritimes, Administrateur territorial (INET), Banque de France, Commissaire de police, Conseiller à la Chambre Régionale des Comptes, Directeur d'Hôpital, Dirigeant de la Protection sociale (EN3S), Secrétaire du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (cadre général et cadre d'orient), Conseiller du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Dans les matières qui ne justifient pas l'ouverture d'une conférence de méthode, un tutorat peut être organisé pour soutenir le travail des étudiants désireux de choisir cette option à un concours.

Les étudiants doivent accorder la plus grande importance à leur niveau de langue, en particulier en anglais. Des entraînements et une évaluation sont proposés.

Seront, en outre organisés, au second semestre, des entraînements aux épreuves d'entretien et à l'épreuve d'interaction collective. Une préparation à l'expression orale sera également proposée.

La formation est complétée par des conférences d'actualité, qui permettent aux étudiants d'entendre et de rencontrer des personnalités invitées à présenter un sujet important d'actualité.

CES CONFÉRENCES JUSQU'EN 2020 ONT ACCUEILLI, NOTAMMENT :

- SAINT-MARTIN Laurent, Député du Val-de-Marne et Rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale
- LEPETIT Marie-Christine, cheffe de service de l'Inspection générale des finances
- PHILIPPE Edouard, Premier Ministre
- SAPIN Michel, Ancien ministre de l'économie et des finances
- D'HARCOURT Jérôme, Directeur de cabinet du Délégué interministériel à la transformation publique
- BOUCAULT Bernard, ancien directeur de l'ENA et ancien préfet de police de Paris
- DE SAINT PULGENT Maryvonne, Présidente de Section au Conseil d'État
- ASVASADOURIAN Jean-Pierre, Ministre plénipotentiaire, Inspecteur général adjoint des Affaires étrangères
- PINAULT Michel, Membre du Conseil constitutionnel, Conseiller d'État
- DUCROZ Sylvain, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Centre
- TABUTEAU Didier, Titulaire de la Chaire Santé de Sciences PO ;
- REVEL Nicolas, Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République ;
- KEPEL Gilles Professeur à Sciences Po Paris
- LAURENS Henry, Professeur au Collège de France, titulaire de la Chaire « Histoire contemporaine du monde arabe » ;
- LEVY Jacques, Professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne ;
- ALEXANDRE Laurent, Président de la société DNA Vision ;
- THIEULIN Benoît, Président du Conseil nationale du numérique ;
- VEDEL Renaud, Directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur ;
- OSEREDCZUK Arnaud, Conseiller pour le financement de l'économie et de l'euro ;
- FRAGONARD Bertrand, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, Président du Haut Conseil de la Famille, responsable des travaux préparatoires au projet de loi sur la dépendance ;
- DEMIER Catherine, secrétaire générale du Haut Conseil des prélèvements obligatoires ;
- RIVIERE Constance, Maître des Requêtes au Conseil d'État et Conseillère au Cabinet du Président de la République ;
- CHEVALIER Eric, Ambassadeur de France en Syrie ;
- ROUSSELY François, ancien directeur général d'EDF ;
- GUILLAUME Marc, Conseiller d'État, Secrétaire général du Conseil Constitutionnel ;
- POCHARD Marcel, Conseiller d'État, ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique ;
- SCHRAMECK Olivier, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- DE ROMANET Augustin, Président Directeur Général du Groupe ADP
- LUQUIENS Corinne, Membre du Conseil constitutionnel, Secrétaire générale honoraire de l'Assemblée nationale.

Les conférences d'actualité sont ouvertes aux étudiants des ENS et aux étudiants de l'université Paris 1 inscrits dans d'autres Masters.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à la réglementation relative aux masters, la formation est organisée en semestres et les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement, auxquelles correspondent des crédits européens du niveau M2.

INTITULÉ DES UE ET DES ENSEIGNEMENTS	DIR. D'ÉTUDES	CONF. DE MÉTHODE	AUTRE	TOTAL	CO-EFF.	CRÉDITS
SEMESTRE 1						
UE n° 1 :	55	49		104	4	8
Droit public	14	26		40	2	5
Questions sociales	14	23		37	2	5
Questions internationales	27					
UE n° 2 :	28	72		100	5	10
Questions économiques	14	26		40	2	5
Questions européennes	14	26		40	2	5
Anglais	14	20		20	1	2
UE n° 3 :	28	49		77	6	12
Questions contemporaines d'ordre général	14	26		40	2	4
Finances publiques	14	23		37	2	4
Volume semestriel des enseignements	111	360*		471*		
Volume semestriel par étudiant	111	170		281	15	30

SEMESTRE 2						
UE n° 1 :	42	72		114	6	10
Droit public	14	26		40	2	4
Questions sociales	14	23		37	2	4
Finances publiques	14	23		37	2	2
UE n° 2 :	28	52		80	4	8
Questions économiques	14	26		40	2	6
Questions européennes	14	26		40	2	6
UE n° 3 :	14	54		68	6	12
Questions contemporaines d'ordre général	14	26		40	2	4
Questions internationales	14	28		28	2	4
Volume semestriel des enseignements	84	356*		440*		
Volume semestriel par étudiant	84	178		262	16	30

NB :

- Les volumes horaires ne prennent pas en compte des modules propres à certains concours qui ne sont pas validés pour le master.
- D'autres langues seront proposées en dehors du programme du master en fonction des programmes de certains concours et des besoins des étudiants.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS DANS LE CADRE DU MASTER

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- 1 | L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement.
- 2 | Le contrôle des aptitudes et des connaissances comporte des épreuves écrites et orales.
- 3 | L'assiduité aux enseignements est obligatoire. **Il ne peut être toléré plus de 2 absences justifiées par semestre en conférences de méthode.**

IMPORTANT Les étudiants doivent impérativement passer les épreuves du concours blanc qui sont aussi les épreuves du master pour obtenir le diplôme. **IL N'EST PAS POSSIBLE D'ORGANISER DES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE ET IL N'Y A PAS DE DEUXIÈME SESSION, QUELS QUE SOIENT LES MOTIFS D'UNE ABSENCE.**

Un étudiant ne peut pas passer à son gré une autre épreuve que celle pour laquelle il a été inscrit. Tout manquement à ces règles se traduit par la défaillance à l'épreuve concernée, ce qui fait obstacle à la délivrance du diplôme.

NOTATION DES ÉPREUVES

ÉPREUVES THÉORIQUES

1 | Une composition écrite de 5 heures, notée sur 20 (semestre 1 et 2), dans les matières suivantes :

- Droit public
- Questions contemporaines d'ordre général
- Questions économiques

Sauf en Questions contemporaines d'ordre général, le sujet est accompagné d'un dossier de documents de 10 pages au plus ;

2 | Un examen oral noté sur 20 en Questions internationales (semestre 2) et en Questions européennes (semestre 1 et 2)

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

- 1 | La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux semestres d'enseignement. Toutefois, le jury du second semestre peut procéder à la compensation entre les deux semestres. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.
- 2 | Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
- 3 | La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.
- 4 | La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

ÉPREUVES PRATIQUES

1 | Une épreuve écrite de note d'analyse et de proposition à partir d'un dossier notée sur 20 en Questions sociales (semestre 1 et 2)

2 | Une épreuve écrite notée sur 20 en Finances publiques (semestre 1 et 2) sous la forme de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques et tableaux synthétiques à expliquer et commenter, d'une durée de 3 heures

3 | Un examen oral en langue vivante notée sur 20 à la fin du premier semestre

ATTRIBUTION DU GRADE DE MASTER

- 1 | La validation du diplôme de master confère le grade de master en « Droit, Économie, Gestion », mention « Droit public »
- 2 | Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16
- 3 | Le diplôme de master professionnel ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.
- 4 | **Supplément au diplôme** : Le diplôme de master est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée au 4° de l'article 2 du décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.
- 5 | **Redoublement** : En ce qui concerne le master, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable du diplôme ; dans ce cas, l'étudiant conserve les UE acquises et peut conserver sur sa demande les notes obtenues en vue d'une UE restant à acquérir.

RÉSULTATS

AU TITRE DE L'ANNÉE 2020/2021, LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

- **Concours de l'ENA** : 37 admissibles, 19 admis
- **EHESP** : 18 admissibles, 13 admis, 1 liste compl.
- **EN3S** : 2 admissibles, 1 admis
- **Conseiller des Affaires étrangères Cadre d'Orient** : 1 admissible ; 0 admis.
- **Secrétaire des Affaires étrangères** : 12 admissibles, 5 admis
- **INET** : 26 admissibles, 12 admis
- **Adjoint de direction de la Banque de France** : 31 admissibles, 9 admis + 8 liste compl.
- **Assemblée Nationale** : admissibilité en attente
- **Sénat Administrateur** : 12 admissibles, 2 admis
- **Sénat Administrateur adjoint** : 7 admissibles, 4 admis
- **Commissaire de police** : 2 admissibles ; 1 admis
- **Conseiller de la Chambre Régionales des Comptes** : 9 admissibles ; 2 admis ; 2 liste compl.
- **Administrateur des Affaires maritimes** : 2 admissibles, admission en attente

NB :

Prép'ENA Paris 1 – ENS ne peut pas savoir combien de ses étudiants se sont effectivement inscrits et présentés aux concours ci-dessus – ou éventuellement à d'autres concours de même niveau.

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique fait appel aux professeurs de l'université Paris 1 ou de l'ENS et à des fonctionnaires des grands corps recrutés par l'ENA ou par des concours de même niveau.

Tous les étudiants suivent en un seul groupe les directions d'études (cours magistraux – CM) ; ils sont en revanche répartis en deux classes pour les conférences de méthode (TD dans le tableau), sauf pour les matières à option et les conférences de langues vivantes autres que l'anglais.

MATIÈRES	DIRECTIONS D'ÉTUDES		CONFÉRENCES DE MÉTHODE	
	NOMS	FONCTIONS	NOMS	FONCTIONS
DROIT PUBLIC	Anne Levide	• Professeur de droit public • Président de l'Association Française de Droit Constitutionnel	François-René Burnod	• Auditeur Conseil d'État
	Rémy Schwartz	• Conseiller d'État, Professeur associé Paris 1, EDS	Julien Portier	• Magistrat, Juge au tribunal de Paris
	Géraldine Chavrier	• Professeur de droit public, Paris 1, EDS	Benoît Anduze	• Adm. Assemblée Nationale
QUESTIONS ÉCONOMIQUES	Philippe Askenazy	• DR CNRS, Pr. attaché ENS, membre de Conseil d'Analyse Économique	Tancredè Lahary	• TA de Paris
	Günther Capelle-Blancard	• Pr. Paris 1 UFR Sciences économiques		
			Thomas Cargill	• Insp. des Finances
QUESTIONS CONTEMPORAINES D'ORDRE GÉNÉRAL	Arnaud Teyssier	• ENS, ENA • Insp. général de l'administration • Pr. associé à l'ENS	Louis de Crovoisier	• Insp. des Finances
			Benoît Chatard	• Insp. général de l'administration
			Régis Verdier	• Insp. des Finances
QUESTIONS EUROPÉENNES	Stéphane Rodrigues	• MCF Droit public Paris 1, EDS, avocat Barreau de Bruxelles	Alexis Chabot	• Pr. agrégé de Lettres modernes
			Eric Buge	• Adm. Assemblée nationale
			Tristan Claret	• Adm. Civil, Ministère des Armées
		Vincent Perrot	• TA de Paris	
		Bérengère Michon	• Direction de l'Union européenne MEAE	
		Anne-Lise Bagrel	• Direction de l'Union européenne MEAE	
		Jérôme Medelli	• Adm. civil Min. de la transition écologique et solidaire	
		Corinne Balleix	• MEAE Chargée de la politique migratoire européenne	
		Clément Robert	• Min. de l'Économie et des Finances, Direction générale du Trésor	

MATIÈRES	DIRECTIONS D'ÉTUDES		CONFÉRENCES DE MÉTHODE	
	NOMS	FONCTIONS	NOMS	FONCTIONS
QUESTIONS SOCIALES	Jean-Emmanuel Ray	• Pr. Droit du travail Paris 1, EDS	Maud Choquet	• Magistrat Cour des Comptes
	Jean-Philippe Vinquant	• Insp. général des affaires sociales	Sacha Reingewirtz	• Insp. des affaires sociales, IGAS
			Thibaut Perrin	• Auditeur Cour des Comptes
		Nicolas Fourier	• Conseiller maître, Cour des Comptes	
		Azadeh Akrami-Castanon	• IGAS	
QUESTIONS INTERNATIONALES	Lena Chercheneff	• Maître de conférences Université Paris 1	William Fahri	• Adm. civil, DGRIS, Ministère des Armées
	Pierre Capiomont	• Conseiller MEAE	Clément Tonon	• Auditeur Conseil d'Etat
			Vincent Dedrie	• Auditeur Cour des Comptes
		Pierre-Alain Voltz	• Secrétaire MEAE	
FINANCES PUBLIQUES	Robin Degron	• Conseiller spécial auprès du Commissaire général-France Stratégie • Pr. associé à l'Université Paris 1	Robin Degron	• Conseiller-France Stratégie Pr associé UP1
	Vincent Uher	• Adm. Civil DLF, Maître des requêtes en service extraordinaire	Lucas Paszkowiak	• Adm. Civil chef de bureau à la direction de la législation fiscale
			Vincent Dedrie	• Auditeur Cour des Comptes
		Roma Beaufret	• Auditrice Cour des Comptes	

	LANGUES	
	NOMS	FONCTIONS
ANGLAIS	Alexandrine Guyard-Nedelec	• MCF Paris 1 DDL
	Elizabeth Lévy	• MCF Paris 1 DDL
ALLEMAND	Cécile Oberlé	• MCF Paris 1 DDL
ESPAGNOL	Hortense Flores	• Professeur agrégé Paris 1 DDL
	Canela Llecha Llop	• Professeur agrégé Paris 1 DDL
ITALIEN	Judith Revel	• Professeur Université Paris 10
ESPAGNOL	Ianina Chamrei	• Professeur agrégé Paris 1 DDL

OPTIONS ET PRÉPARATIONS SPÉCIFIQUES HORS MAQUETTE DU DIPLÔME		
	NOMS	FONCTIONS
EHESP	Jean-Bernard Castet	• Directeur général adjoint des Hôpitaux Confluence • Professeur associé Paris 1
INET/ GESTION TERRITORIALE	Loïc Robert	• Adm. territorial- Cour des Comptes
	Michel Guenneau	• DGS Vallée Sud Grand Paris
	Chloé Paque	• Adm. territorial
SENAT/ DROIT PARLEMENTAIRE	Claire Maunand	• Adm. Sénat
	Pierre Michon	• Rédacteur des débats Sénat
	Jean-Baptiste Leguen	• Adm. Adj Sénat
	Charlotte Faye	• Adm. adj. Sénat
BDF	Florian le Gallo	• Cadre de direction Banque de France
AN / DROIT CONSTITUTIONNEL	François Petaux	• Adm. Assemblée Nationale
	Julien Souplet	• Adm. Assemblée
ASSEMBLÉE NATIONALE	François Petaux	• Adm. Assemblée Nationale
	François Joly	• Adm. Assemblée
EN3S	Madeleine Belzane	• Directrice de cabinet à la CPRPSNCF
	Camille Peter	• CPAM
CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES	Margaux Lelong	• Conseiller CRC
	Emmanuel Chay	• Conseiller CRC
AFFAIRES MARITIMES	Nicolas Singellos	• Adm. Affaires Maritimes
	Justine Boulay	• Adm. Affaires Maritimes
	Arthur de Cambiaire	• Adm. Affaires Maritimes
	Sébastien de Maria	• Adm. Affaires Maritimes
COMMISSAIRE DE POLICE	Pierre-Etienne Hourlier	• Commissaire de police
COACHING À L'EXPRESSION ORALE	Anaïs Coq	• Consultante expression communication et média-training
MEAE	Pierre-Alain Voltz	• Secrétaire des affaires étrangères, MEAE
ECI (épreuve collective d'interaction)	Rémy Carof	• Rédacteur du Sénat
	Agnès Renard	• Directeur Veille Stratégique et Développement
	Marie-France Lebrou	• ACE Expert
	Baptiste Raymond	• Directeur général adjoint BimBamJob

FRAIS D'INSCRIPTION

Pour l'année universitaire 2021-2022, les frais d'inscription en Master 2 « Affaires publiques » et en cycle de préparation au concours de l'ENA s'élèvent à 1 500 €. Ces frais de formation sont définitivement acquittés. Toutefois les étudiants qui réussissent l'un des concours auxquels prépare la formation et dont les résultats sont publiés avant le 31 mars peuvent demander le remboursement des frais de formation **correspondant au 2nd semestre.**

Les étudiants doivent en outre acquitter les droits nationaux d'inscription en Master à l'université soit environ 243€ (un arrêté ministériel publié durant l'été fixe le montant des droits).

Les étudiants désireux de faire une seconde année de préparation peuvent faire leur inscription après les résultats du concours ou de l'admissibilité. S'ils réalisent leur inscription en janvier, après les résultats d'admission du concours de l'ENA, ils ne régleront que la moitié des droits de la préparation aux concours, mais devront payer l'intégralité des droits d'inscription à l'université. Aucune autre modulation des droits d'inscription n'est possible.

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sous certaines conditions :

- 1 | Sur critères sociaux, de mérite, de service public : consulter le site www.crous.fr
- 2 | Une aide financière de l'ENA peut être accordée aux étudiants inscrits à Prép'ENA Paris 1 - ENS. Les dossiers sont à retirer au bureau du CIPCEA en septembre.
- 3 | Allocation pour la diversité dans la fonction publique.

ADMINISTRATION

Responsable administratif : Gabriela Bryda
Adjoint en gestion administrative : Jacqueline Katsi
Gestionnaire de scolarité : Axel Lopau
Gestionnaire de scolarité : Elise Richard

Siège de la Prép'ENA Paris 1 - ENS

1 rue de la Glacière - 75013 Paris - Bâtiment B2, 3^{ème} étage, bureau 01
Téléphone : 01 87 02 50 70 • Adresse électronique : cipcea@univ-paris1.fr
Site web : <https://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/cipcea/prepena-paris-1-ens/>

Les inscriptions se font via le portail « e-candidat ». L'adresse du portail : <https://ecandidat.univ-paris1.fr>
Les candidats s'inscrivent en Prép'ENA et parallèlement Master 2 « Affaires publiques – concours de la haute fonction publique ».

Les étudiants trouvent au siège de Prép'ENA Paris 1-ENS des ouvrages spécialisés sur la préparation des concours.

Les étudiants ont accès aux bibliothèques de l'Université Paris 1 dans les conditions applicables aux étudiants inscrits en M2, ainsi qu'à la bibliothèque de l'École normale supérieure Ulm, dans les conditions prévues par le règlement de cette bibliothèque.



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
